

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/133

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 21

SÉANCE EN DATE DU 24 OCTOBRE 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 7 : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA SECTION DU
SECTEUR FORBACH-SARREGUEMINES DE L'ASSOCIATION
NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
POUR L'ACHAT D'UN DRAPEAU**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire,
A la demande de la section Forbach-Sarreguemines de l'Association Nationale des
membres de l'Ordre National du Mérite,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de
l'Agriculture,

A la majorité des voix, (MM. Pierre-Jean DIDOT et Gabriel CLOP ne
participant ni aux débats, ni au vote)

- décide d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € pour l'acquisition d'un drapeau et de ses compléments d'une valeur totale de 1 949,80 € TTC,
- prend acte que ce drapeau sera porté à l'occasion des cérémonies patriotiques qui auront lieu à Sarralbe, Forbach, Sarreguemines et Woustviller,
- prend acte que des crédits suffisants sont prévus au budget principal de l'année 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 29 octobre 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 29 octobre 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT